

## **Observations du Comité Social et Économique de la société Mauna Kea Technologies sur le projet de plan de sauvegarde**

À l'attention des classes de parties affectées,

Conformément aux dispositions de l'article R. 626-59 du Code de commerce, nous intervenons en notre qualité de représentants du Comité Social et Économique (CSE) de la société Mauna Kea Technologies. Après analyse du projet de plan de sauvegarde en date du 12 septembre 2025, nous souhaitons formuler les observations suivantes.

Le CSE est conscient des difficultés importantes qui ont conduit à l'ouverture de la procédure de sauvegarde le 31 mars 2025. Il apparaît que la restructuration de la dette est la condition sine qua non à l'arrivée de nouveaux investisseurs et à l'apport des 5 millions d'euros de fonds propres indispensables à la poursuite de l'activité.

Le CSE accueille favorablement l'engagement du projet de plan concernant le maintien de l'emploi. Il est en effet clairement stipulé que « Le Plan d'Affaires soutenu par les investisseurs a pour objectif de préserver l'emploi » et qu'« Aucune suppression de poste n'est prévue dans le cadre du Projet de Plan de Sauvegarde ». Nous sommes convaincus que les salariés, par leur expertise et leur implication continue, sont le principal atout pour la réussite du plan de développement stratégique.

Le succès de ce plan repose sur un plan d'affaires ambitieux, fondé sur une forte accélération des performances commerciales. Le CSE sera particulièrement attentif à sa mise en œuvre. Dans cette perspective, nous souhaitons souligner que la période de sauvegarde a déjà eu des conséquences concrètes sur les effectifs. Nous avons constaté un gel des embauches en France ainsi que le non-remplacement de plusieurs départs, ce qui a conduit mécaniquement à une réduction des équipes et à une augmentation de la charge de travail pour les salariés restants. Si nous comprenons les impératifs de gestion, il est crucial que le plan de développement intègre la nécessité de renforcer les équipes à l'avenir pour atteindre les objectifs ambitieux fixés, sans faire reposer l'effort uniquement sur les effectifs actuels.

Le CSE considère que ce projet de plan de sauvegarde offre une trajectoire pour l'avenir de Mauna Kea Technologies. Le CSE restera particulièrement vigilant sur la mise en œuvre du plan de sauvegarde et veillera au respect des engagements pris pour défendre les intérêts de salariés. Il réitère sa volonté de travailler avec la direction pour accompagner le redressement de l'entreprise et assurer sa pérennité.

Paris, le 19 Septembre 2025

**Pour le CSE de Mauna Kea Technologies**

Abigaël Jacob  
Secrétaire du CSE

Représentante des salariés et du CSE dans le cadre de la procédure de sauvegarde

